ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE



SECTION DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE NEWSLETTER

Novembre 2019

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente Page 1

La Marcophilie Page 2

La passion de nos membres Pages 8

L'actualité des ordres Page 11

La vie de notre association Pages 15

Nos membres à l'Honneur Page 18

Cette Newsletter se veut collaborative. N'hésitez pas à communiquer vos contributions à l'équipe de la rédaction.

La Vie de notre section départementale

Chers Compagnons,

Le Mot de la Présidente



Notre newsletter est désormais inscrite dans l'environnement de notre section départementale.

Nous réalisons notre 5ème numéro, fruit de « la plume » des compagnons.

De tout cœur, soyez remerciés.

Notre revue se veut être, trait d'union entre nous, découverte, mais également reflet de nos engagements, de nos actions, pour faire rayonner notre Ordre dans la Cité.

Par sa diffusion, nous souhaitons témoigner des valeurs qui nous animent.

Avec la Chaine « Hervé », nous avons mis en œuvre, par les membres du Comité, les visites de nos compagnons isolés : occasion de partager ensemble notre newsletter.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous assure, chers Compagnons, de mon bien cordial souvenir

Françoise AUVINET

Présidente

LA MARCOPHILIE

<u> 1657 – 1876 : Les marques postales de la Mayenne</u>

Sous le terme de marcophilie les historiens désignent l'étude des marques et des oblitérations postales anciennes ou modernes – y compris les marques manuscrites - figurant sur les objets de correspondance.

Les marcophiles sont ainsi des chercheurs qui s'intéressent aux empreintes apposées par La Poste qui servent à traiter et à acheminer le courrier. On les trouve aussi bien sur les cartes postales que sur les lettres et les colis, voire les documents administratifs. Tous ont un point commun : l'intervention du postier.

La poste en Mayenne est véritablement née en janvier 1657. En premier lieu la famille COUSTART a obtenu le privilège royal de créer un service de messagerie de Laval à Paris puis de desservir : Le Mans, Sablé, Vitré, Craon, Evron, Sainte Suzanne, Mayenne et Château-Gontier.

En second lieu, un contrat conclu le 6 novembre 1688, concède à bail et ce pour six années, la perception des droits des ports de lettres comme de paquets pour les bureaux de Château-Gontier, Craon, Ernée, Mayenne La Gravelle et Le RIBAY avec LAVAL. Ce contrat a été accordé par Pierre CRENEY, avocat au Parlement et receveur au grenier à sel de Laval à l'attention de Maxime ANCENEY et de son épouse. A eux de s'organiser pour que les dépêches (liasses de lettres pour une destination) et les paquets soient acheminés au moins deux fois la semaine pour chacun des 7 bureaux existants.

A partir de 1705, une obligation s'est imposée à l'exploitant : celui d'appliquer un « timbre » (cachet postal) au départ du pli pour justifier ainsi le paiement de la taxe de transport du courrier. Il faut savoir qu'à cette époque c'est le destinataire de la lettre qui devait en payer la taxe. La raison en était que l'expéditeur était sûr que le service de la poste ferait tout pour retrouver le destinataire et ainsi se faire payer. Deux exceptions toutefois : les hommes de loi et les représentants de l'Etat refusaient de payer la taxe, les courriers qui leur étaient destinés voyageaient ainsi en « Port Payé » (marque PP sur les plis). Fabriquer ces timbres en métal coûtait cher. Ils étaient à la charge des concessionnaires et certains n'hésitèrent pas à faire des économies : le timbre de Mayenne comportait sept lettres à faire fabriquer, on le simplifia au maximum en 5 lettres donnant MAYNE, ce qui valait et pour la ville de Mayenne et pour toute la région d'Ancien Régime, le Maine !

• Lettre N°1 du 8 décembre 1715 de Mayenne pour Rouen (une des dates les plus anciennes connues).



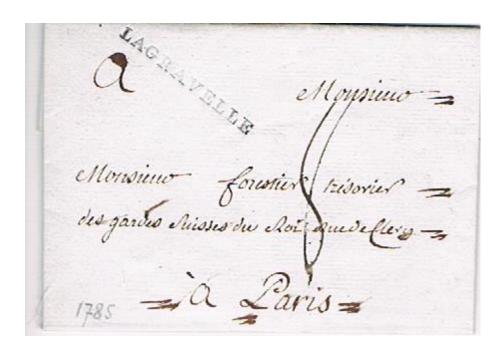
Il est évident que l'insuffisance du service des Postes, malgré son invention par un mayennais, conseiller d'Etat du bon roi Henri IV et heureux propriétaire du château de Sainte Suzanne : Jean-Jacques RENOUARD de VILLAYER (1607 – 1691), fait ressortir la difficulté de commercer ainsi que l'exportation des denrées produites dans notre région.

Au début du XVIIe, pour aller à Paris rapidement, les Lavallois avaient le choix entre deux routes : Soit ils partaient à SAINT- MALO et prenaient le bateau pour DIEPPE ; de là, ils rejoignaient Paris par la route dite de la marée. Soit ils descendaient sur ANGERS et remontaient la Loire jusqu'à Orléans pour rejoindre la capitale. Les pondéreux utilisaient une route difficile, la côte des cheminées, peu sûre, par ALENÇON.

A l'arrivée de Robert TURGOT (1727-1781) à la surintendance des Postes, il fallait encore trois jours de Paris au MANS. En 1765, les « turgotines » carrosses légers transportant la malle-poste, partaient de Paris le lundi à 5 heures du matin pour Versailles, elles passaient à Dreux le mardi, le mercredi elles atteignaient MORTAGNE et arrivaient à Alençon le jeudi. Nouveau départ le vendredi à 5 heures du matin pour être à midi à Pré-en-Pail et - par JAVRON - être le soir au RIBAY. Station que la voiture quittait le samedi matin à 6 heures pour être à MAYENNE à midi et le soir à MARTIGNE. Le dimanche on repartait de MARTIGNE à 5 heures pour être – par LOUVERNE – à midi à LAVAL et le soir à LA GRAVELLE.

Deux relais de poste avaient une grande importance pour le tri postal car ils constituaient les deux clefs d'entrée dans le BAS-MAINE : Le RIBAY à l'est et La GRAVELLE à l'ouest. On retrouve ainsi de nombreux courriers de cette époque faisant apparaître ces deux marques postales.

Lettre d'un Garde-Suisse de 1785 - N°2 La Gravelle



A la veille de la Révolution la Poste aux Lettres comptait sur le territoire national : 1 284 bureaux de poste, 3 000 relais et employait plus de 12 000 personnes. Le 15 janvier 1790, l'abbé Emmanuel-Joseph SIEYES (1748 – 1836) va créer notre département. Il est rigoureusement rectangulaire car François ESNUE-LAVALLEE (1751-1816), médecin craonnais et personnalité politique de premier plan, lui a fait modifier le projet initial.

Pour former cette nouvelle entité territoriale, autour de LAVAL, cité promue capitale, en position centrale dans le nouveau département, le futur président de la Convention va adjoindre au dispositif, deux cantons venus de l'ancienne Normandie (la corniche de PAIL) et un canton pris à la Bretagne (LANDIVY) au nord. Pour le sud, ce sera l'adjonction des trois cantons pris à l'Anjou dont CRAON et CHATEAU-GONTIER. Le service des postes dressé en exécution de la loi du 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799) cite 12 bureaux de poste mayennais.

En février 1803, le département sera divisé en 7 districts subdivisés en 27 cantons comprenant 276 communes. Dix années plus tard, sous l'énergique impulsion du préfet de la SARTHE, le baron AUVRAY, trois relais vont rapprocher LAVAL du MANS: COULANS et SAINT DENIS D'ORQUES en Sarthe et VAIGES en Mayenne; à partir de 1819, le courrier de Paris vient exclusivement par LE MANS.

Au début de l'année 1828, l'Administration des Postes va mettre en place une vraie nouveauté qui perdurera jusqu'à la fin du XXème siècle : une règle intangible : « Le cachet de la poste fait foi ». Ainsi tous les courriers seront datés au départ. Cette mesure existait d'en bien d'autres pays. En France, la poste s'est voulue novatrice en introduisant « un timbre » faisant figurer le lieu de départ et la date. Des essais furent effectués dont à Laval. On utilisa un cachet rectangulaire. Mais trop grand, pas assez solide, ce dernier s'ovalisa du fait de la trop grande force d'application du postier timbreur sur les plis constitués d'un papier très épais ! Au lieu de lire « LAVAL » on ne lisait plus au bout d'un mois d'utilisation que : « AVA ». Il fut derechef remplacé par des cachets ronds.

Lettre N°3 du 5 février 1828



Vous avez remarqué que le N° du département de la Mayenne en 1852 est le 51. Il deviendra 53 dans les années 1880.

Les Marcophiles, historiens de La poste, ont une passion toute particulière : celles des dates. Elles servent de repères, c'est aussi la volonté affirmée de revaloriser la chronologie.

Une autre innovation d'importance eût lieu le 1er janvier 1849 : la création du timbre-poste. Lorsqu'apparaît le timbre à 20 centimes représentant la déesse CERES au guichet des services postaux dont celui de Laval le 1^{er} janvier 1849, jour férié, les employés ont déjà à leur disposition un cachet (indiquant la date) il est apposé d'abord n'importe où sur la lettre. Le changement viendra à l'usage : ce dernier sera complété par un second cachet dit d'annulation (grille en forme de losange), qui sera, lui, apposé sur le timbre placé réglementairement en haut et à droite de l'enveloppe pour s'acquitter du transport. Oui mais... une oblitération à l'encre noire sur un timbre noir ... ne permet pas un contrôle aisé et l'administration n'admet pas le réemploi des timbres !!!

Le timbre passera de la couleur noire à celle du bleu plus lisible pour le contrôle de la taxe perçue.

• Lettre N°4 de Montsûrs de 1852



En 1852, le régime politique change en France et Louis-Napoléon BONAPARTE réorganise de façon plus méthodique la Poste. La grille, identique pour l'ensemble du territoire, rend impossible de tracer le courrier notamment au niveau du bureau d'origine. L'idée est de conserver la forme du losange composé de petits points et en son centre d'accueillir des chiffres (de 1 à 3703) voire une inscription (comme ASNA par ex. pour « Assemblée Nationale »).

Dans cette seconde moitié du XIXe, le courrier connaît un succès croissant. Son essor est tel que les bureaux de Poste se multiplient. Le classement alphabétique des bureaux mis en place le 1^{er} janvier 1852 est totalement bouleversé. L'administration attribue alors un nouveau numéro en fonction du classement alphabétique cette fois-ci échelonné de 1 à 4361, d'Abbeville à Zicavo, Laval passera du N°1673 au N°1987. Une différence non négligeable le chiffre 1987 est beaucoup plus gros (7 mm de haut) donc plus visible pour les postiers éclairés la nuit à la lampe à pétrole. Ce système restera en usage pendant 27 ans.

• Lettre N°5 du 29 avril 1866 – Laval Boîte mobile.



La boîte mobile reproduite ici était apposée sur la porte du petit train reliant LAVAL à SAINT BERTHEVIN.

Le 1^{er} avril 1876, ordre est donné à tout le personnel d'oblitérer les plis avec le seul timbre à date. Ainsi un seul matériel va servir à annuler le timbre et à le dater en doublant l'apposition pour rendre plus lisible la date du jour du traitement.

La Mayenne comptera 55 bureaux de poste en 1876.

L'écriture est la peinture de la voix disait Voltaire, la lettre est la mémoire des hommes, il appartient aux marcophiles de les conserver pour nous en souvenir.

Hervé GEROLAMI

LA PASSION DE NOS MEMBRES

YVES BEGHIN



LE KAYAK
DE MER

Ma passion du Kayak de mer

Découverte et pratique du kayak

Aimant l'eau et son environnement, dès l'âge de 8 ans j'ai appris à ramer sur une barque puis à pagayer sur une « périssoire » en eau plate et un peu en mer. Après avoir suivi une formation dans une école de Voile à Granville sur des dériveurs «Vaurien», je suis devenu équipier sur différents voiliers et j'ai initié mes enfants à la voile sur un « Optimist » J'ai alors loué des bateaux de plaisance pour faire des petites croisières.

Au cours de la décennie 1980, après quelques essais en planche à voile, j'ai découvert les kayaks de mer construits en France en fibre de verre et résine avec une carène copiée sur les modèles mis au point il y a des siècles par les chasseurs pêcheurs Inuit (mais sans peau de phoque !!!)

J'ai acquis mon premier kayak, un « Auvergne kayak » ponté et suis allé apprendre les techniques de navigation, de sécurité, au Centre de formation de Paimpol, idéalement situé face à l'Archipel de Bréhat. J'y ai découvert que le kayak était un bateau idéal pour randonner en mer tel que l'a décrit G. Ogez en 1983 :

« Le kayak, c'est la plaisance sans ses inconvénients. On ne peut pas le comparer à un autre bateau, tellement il est léger, facile à manier. Est-ce d'ailleurs un bateau que ce long flotteur fuselé on l'on se glisse comme dans un vêtement ? Il fait corps avec vous, prolongeant vos muscles. Vous le tenez avec les cuisses et les jambes, comme un cheval, un vélo, des skis. L'ensemble kayak kayakiste forme un tout. Aussi le kayak vaut-il celui qui le monte. Le vrai programme du kayak, c'est l'expédition côtière, proche ou lointaine, la randonnée de vacances. A bord, vous avez de quoi installer le bivouac, subsister en toute autonomie des jours durant. »

Pour tenir un cap malgré le vent, le courant, la houle, pour être rapide, la longueur de la coque doit être supérieure à 5m, la largeur inférieure à 0.5m avec une surface mouillée lisse glissant sans coller à l'eau. Assis sur un siège situé sous le niveau de l'eau, étroit, protégé dans le cockpit par une jupe étanche on s'y sent à la fois sur et dans l'eau, avançant silencieusement. La vitesse moyenne est de 3.5 nœuds (6.3Km/h) et la distance moyenne parcourue par jour de 20milles nautiques (38km/jour).

Un équipement de sécurité adapté au type de navigation prévue est indispensable, accessible même si le kayak est renversé. Les autres matériels nécessaires à la nourriture, au bivouac sont rangés dans des sacs étanches glissés dans les caissons.

Aimant la nature, les kayakistes contribuent à sa protection, respectant tant la faune que la flore, les espaces naturels y compris l'estran. C'est un plaisir de découvrir et contempler de près des mammifères marins leurs sauts hors de l'eau, des oiseaux, des algues, des fleurs, des nids, des « reposoirs » de phoques, des jets d'eau soufflés par les cétacés, des cris et des chants, des odeurs même! Curieux, les phoques s'approchent, nous suivent et/ou nous précédent. Il m'est arrivé d'en dénombrer plus d'une centaine nageant ou se reposants autour de nous.

Au cours de mes trente années de pratique, j'ai eu le plaisir de faire de nombreuses et splendides randonnées de 1 à 3 semaines en équipe de 3 à 7 pagayeurs, en autonomie : que de lieux de haltes magnifiques, de couchers et levers de soleil, de roches, de falaises vertigineuses, de plages, de grottes, mais aussi de vents et pluies. Au cours de mes nombreuses navigations, en mer et en eau douce, j'estime avoir parcouru beaucoup plus de 10 000 milles nautiques :

- Sur les côtes de France de la baie de Somme au Bassin d'Arcachon via les iles Anglo-Normandes et du Ponant ainsi que la Gironde.
- Sur la cote Méditerranée de Perpignan à St Raphael ainsi que sur le magnifique tour de Corse,
- Sur les eaux intérieures : la Loire de Vichy et St Etienne à St Nazaire et sur les lacs Léman, de Champagne, des Landes
- A l'étranger, sur des côtes et archipels d'Irlande, de Cornouailles, d'Ecosse ; les iles loniennes et sur la côte ouest du Groenland, au milieu des roches, des glaces et ...des moustiques !!!

Réglementation de la navigation et défense de la liberté de naviguer en kayak de mer

Dans les eaux territoriales Françaises, la navigation est très réglementée ; en 1980 nous ne pouvions pas nous éloigner à plus d'un mille nautique (1852m) d'un abri ; c'est-à-dire que nous ne pouvions pas faire de traversées pour aller par exemple dans les iles du Ponant. Directement concernée, « L'Association Kayak de mer du Ponant » a obtenu en 1990 de la Direction des Affaires Maritime Bretagne, par dérogation à la réglementation générale, de pouvoir s'éloigner à 5 milles d'un abri sous conditions d'immatriculation annuelle, d'équipements spécifiques, de caractéristiques du kayak, de matériels de sécurité emportés et d'être au moins à 3 kayak navigant de conserve. Cette dérogation a été renouvelée chaque année jusqu'en 2004. Il n'y a eu aucun incident nécessitant l'intervention des secours en mer pendant cette période de 14 ans. Cette expérience suivie par de nombreux pagayeurs a donc prouvé la sécurité de la navigation en kayak de mer.

En Juin 2001, un arrêté du Ministère de la mer a fixé pour les kayaks de mer remplissant des conditions spécifiques de pouvoir s'éloigner à 2 milles nautiques d'un abri sur les côtes de France. C'était une restriction inacceptable pour les kayakistes randonneurs par rapport à la dérogation Bretagne. Déjà un peu organisés, nous avons décidé de réagir auprès du Ministère de la Mer.

Après contact avec des associations de kayakistes navigant en mer, une pétition a été lancée et à quelques-uns nous avons créé une association la « <u>Fédération de la Plaisance en kayak de mer »</u> dite « <u>Pagayeurs Marins</u> » pour **défendre la liberté de naviguer** « *libres mais responsables* » et sommes intervenus auprès du Ministère de la Mer, Mission de la Plaisance. Nous avons loué un stand au Salon Nautique de Paris 2002 pour nous faire connaître et rencontrer les constructeurs et vendeurs de kayaks, participation qui a été renouvelée chaque année.

Après avoir adhéré à l' « Union Nationale des Associations de Navigateurs », Pagayeurs Marins est devenue membre du « Conseil Supérieur de le Navigation de Plaisance », présidée par Gérard D'Aboville et à ce titre interlocuteur permanent. Les kayaks de mer sont alors inclus dans la classification « Navire » et un nouvel arrêté, la D240, a reconnu les qualités et spécificités du Kayak de mer l'autorisant de ce fait à naviguer jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri. Nous pouvions donc faire les traversées nécessaires pour aborder toutes les iles de nos côtes, (sauf la Corse à moins d'organiser une manifestation nautique et d'être accompagnés par un navire autorisé à naviguer dans la zone).

L'association Pagayeurs Marins dont j'ai quitté la présidence en 2012 continue ses actions de défense de la liberté de naviguer avec en contrepartie des exigences de sécurité. En effet, pour faciliter et développer ses ventes, la Distribution grand public des matériels de plein air cherche à faire supprimer toute démarche administrative (immatriculation du kayak) quelles qu'en soient les conséquences pour l'information de l'acheteur sur les risques de la navigation en mer et la nécessité d'acquérir les compétences indispensables.

Conclusion

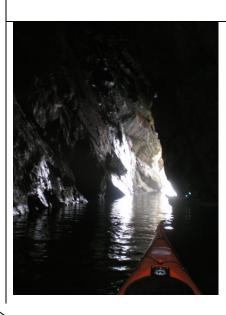
En Aout 2018, à 83 ans, avec 2 amis, j'ai fait avec bonheur une petite randonnée de 4 jours dans l'archipel de Bréhat. A mon retour, estimant que je n'avais plus les capacités nécessaires pour assurer à l'avenir ma sécurité et celle de mes compagnons, j'ai décidé d'arrêter ma pratique de larandonnée en kayak de mer.

La randonnée c'est aussi l'amitié, la convivialité, la confiance réciproque et la solidarité entre les participants.

J'ai eu la chance et le plaisir d'avoir pu faire de nombreuses et merveilleuses randonnées pendant plusieurs décennies et de vivre ces nombreuses et fidèles amitiés, j'en suis très heureux.









L'ACTUALITE DES ORDRES

CLAUDE MONTAUFRAY



Notre section a initié une rencontre avec les représentants des ordres nationaux et ministériels représentés sur notre territoire. Ensemble nous avons décidé de signer une convention qui sera officialisée lors de notre assemblée générale du 23 avril 2020.

Objectif: mieux se connaître, partager nos actions communes pour favoriser le rayonnement de nos ordres.

Dans cet esprit, nous ouvrons les colonnes de notre newsletter pour une rubrique : « ACTUALITES DES ORDRES »

Les médaillés militaires sous la plume de Claude MONTAUFRAY ouvrent la série.



La médaille militaire

La médaille militaire est la plus haute distinction militaire française. Elle est destinée aux sous-officiers et aux soldats. Cette décoration est concédée sur proposition du ministère des Armées. Après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, la décision est prise par le président de la République.

Elle est la troisième décoration française, dans l'ordre de préséance après l'ordre de la Légion d'Honneur et l'ordre de la libération.



Elle est née de la volonté du prince Louis Napoléon et de son demi-frère le duc de Morny, le 22 janvier 1852, peu avant l'avènement du second empire et cinquante ans après la création de la légion d'Honneur par Napoléon Bonaparte alors consul à vie.

Elle fût remise pour la première fois le 22 mars 1852 à 48 soldats dans la cour des Tuileries par Louis Napoléon Bonaparte qui s'adresse en ces termes à la troupe.

« Soldats, combien de fois ai-je regretté de voir des soldats et des sous-officiers rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique, par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie! C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille. Elle assurera 100 francs de rente viagère: C'est peu certainement, mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens que celui qui la porte est un brave ».

Le premier récipiendaire est le sergent Jean-François FORGUES, du 72 ème de ligne.

Cette médaille n'était pas réservée qu'aux hommes puisque jusqu'en 1871, neuf femmes furent décorées, elles étaient toutes cantinières, un emploi de tradition dans l'armée française à cette époque. La première s'appelait Mme Rossini, née Barbe Marie-Jeanne, elle était cantinière aux zouaves de la garde et reçut sa décoration le 17 juin 1859 immédiatement après la campagne d'Italie

Une autre femme figurait également dans la même promotion, Mme TRIMOREAU, née DECOBERT, Madeleine, cantinière au 2^{ème} zouave. En mars 1871, Madame Marie WITTE fut décorée comme « organisatrice d'ambulances ». C'était la première.

L'introduction du télégraphe et du téléphone dans les armées nécessite la création de nouveaux emplois qui furent souvent confiés à des femmes.

On a conservé le souvenir d'une femme héroïque : Madame Juliette DODU, employée auxiliaire des lignes téléphoniques, née à Saint-Denis de la Réunion en 1848.

Juliette DODU vit à Pithiviers avec sa mère qui est receveur des postes. Les troupes prussiennes arrivent dans cette ville en octobre 1870 et occupent le bureau des deux femmes qui sont alors confinées dans l'appartement de fonction. Là, grâce à un branchement secret, Juliette intercepte des messages prussiens qu'elle peut communiquer à l'Armée, évitant ainsi de nombreuses pertes humaines.

Arrêtée par les prussiens et condamnée à mort, elle est graciée par le Prince Frédéric Charles, Le décret n° 1942 du 8 décembre 1870 accorde à Juliette DODU une mention honorable ainsi qu'à 20 autres employés et agents du service télégraphique. Elle reçoit la médaille militaire en avril 1871 et est nommée chevalier de la légion d'honneur en janvier 1878.



Juliette Dodu arborant la Légion d'Honneur ainsi que la médaille militaire

(Gravure d'Adolphe LALAUZE)

(source Wikipédia)

Elle est alors la seule femme de France à porter ces deux décorations et devient une héroïne nationale. Il est à noter qu'une autre employée du téléphone, mademoiselle Marie-Antoinette WEICK fut décorée le même jour que Juliette DODU pour des raisons similaires.

En 1927, un décret confère la médaille militaire à Madame TUVACHE, alors âgée de 84 ans, au titre d'ancienne cantinière de l'armée française. Après avoir participé à la campagne d'Italie en 1860 avec le 7ème de ligne dans lequel combattait son mari, elle suivit son régiment qui fut envoyé au Mexique. Elle était à la bataille de Camerone au cours de laquelle 7 légionnaires seulement survécurent sur toute une compagnie.

En 1870, toujours avec le même régiment, elle participa à la bataille de Spicheren, près de Forbach au cours de laquelle elle soigna les blessés. Faite prisonnière, elle fut libérée par les prussiens en février 1871.

Pendant la guerre de 1914-1918, il semblerait qu'une seule femme ait été distinguée. Il s'agit de Mademoiselle Marguerite CORAGLIOTTI, du service téléphonique, employée au central de l'état-major d'une armée. Courageuse et dévouée, elle reste volontairement à Châlons, malgré de fréquents bombardements, pour continuer à assurer son service et est gravement blessée par une bombe d'avion dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1918 (avait déjà été citée). C'est la seule femme médaillée de cette guerre. Téléphoniste volontaire de la première ligne, elle fut terriblement mutilée à la face.

Aujourd'hui, le ruban vert et jaune a conservé tout son prestige et accompagne les grandes heures de notre histoire militaire, chaque conflit apportant son lot de médailles, la plupart à titre posthume comme lors de la première guerre mondiale.

De nos jours, pour le grand public, cette décoration est souvent associée aux cérémonies militaires qui se déroulent notamment dans la cour des Invalides en présence du Président de la République, pour rendre hommage, aux soldats méritants ou aux soldats tués ou blessés en interventions extérieures, comme ces dernières décennies : au Tchad, en Afghanistan ou encore au Mali.

Chaque année, deux promotions distinguent ainsi des soldats et sous-officiers : en avril pour les militaires d'active ; en novembre, elle concerne les militaires de réserve et les anciens combattants.

Elle est attribuée exceptionnellement aux maréchaux et officiers généraux et amiraux ayant exercé des commandements en chef au feu. La tradition est ancienne puisque c'est Napoléon III lui-même qui l'institue. Lors de la deuxième cérémonie de remise de décorations, le 10 mai 1852, il décore 1705 soldats et sous-officiers devant 80 000 militaires et une foule immense de parisiens massés sur le champ de Mars. Mais surtout, il fait avec habileté, le même jour, le choix d'épingler la décoration sur l'uniforme de deux nouveaux maréchaux de France, « en récompense suprême ». Cette initiative étendue plus tard aux généraux et amiraux ayant rendu des services exceptionnels, assure pour toujours le prestige de la médaille militaire. L'acte est symbolique : les soldats et les plus grands chefs de guerre sont réunis sur un pied d'égalité sous une même devise : « Valeur et discipline » souligne la grande chancellerie de la Légion d'Honneur.

A titre d'exemples, ont ainsi été honorés de la médaille militaire : Joseph JOFFRE - Ferdinand FOCH - Joseph GALLIENI - Philippe LECLERC de HAUTECLOQUE - Jean-Bernard de TASSIGNY - Alphonse JUIN - Hubert LYAUTEY mais aussi des généraux étrangers : PERSHING - EISENHOWER - le maréchal MONGOMERY. A titre tout aussi exceptionnel, des chefs d'état et de gouvernement et des héros de guerre se sont vus conférer la médaille militaire. C'est le cas de Winston CHURCHILL et du président ROOSEVELT ainsi que l'aviateur Georges GUYNEMER et le résistant Jean MOULIN.

Claude MONTAUFRAY

Président de la 1060ème section

des médaillés militaires de Mayenne.

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION



Assemblée générale du 25 avril 2019

Notre AG réunie dans le nord du département, accueillie par le maire d'Evron Joël BALANDRAUD suivi d'un moment de convivialité avec la visite de la Basilique.



Visite des installations du Bon Mayennais le 23 mai 2019 à VAUBERNIER



Merci à Sophie GEISSLER qui a organisé pour une vingtaine de nos compagnons une visite des installations de l'usine de fabrication du Camembert BONS MAYENNAIS suivi d'une dégustation de fromages très appréciée.

Visite de la Légumerie le 10 septembre 2019, Quartier Ferrié à LAVAL

Notre compagnon Elisabeth DE VITTON nous a fait l'honneur de la visite de la Légumerie ; association d'insertion qui permet à des femmes en recherche d'un statut dans notre Cité de retrouver de la dignité grâce au travail.



L'année 2019 fut riche en actions et en en engagements avec un double objectif : Communiquer et rayonner dans la cité.

Nous avons initié en 2019 :

- Lancement de la Chaine Hervé : Chaine de solidarité envers nos compagnons âgés ou isolés
- <u>Les Chroniques Radio-Fidélité et France Bleue</u> : témoignages de nos compagnons sur leurs engagements citoyens
- <u>Les rencontres d'arrondissement</u>: le Sud Mayenne à la découverte des courses de CRAON sous l'égide de notre vice-Président Joseph CHAINEAU



• Les partenariats des ordres

- Prix Départemental de l'Education Citoyenne : Reconnaissance de l'action réalisée par Lycée
 GASTON LESNARD (Vivre ensemble en reconnaissant aux jeunes leur rôle dans la société et dans la vie quotidienne)
- La formation de porte-drapeau des jeunes sapeurs-pompiers
- Les cérémonies de remises de médailles
- <u>La conférence annuelle SMLH ANMONM 53 « France Religieuse France laïque, du baptême de Clovis à Notre Dame de Paris le jeudi 14 novembre 2019</u>
- Françoise AUVINET, notre Présidente a été élue au Conseil d'Administration de l'ANMONM le 20 juin 2019 lors de l'AG nationale à Nîmes.

RENCONTRE 2019 « INTER SECTIONS GRAND OUEST » le 8 octobre 2019

HÔTEL DE LA RÉGION des Pays de la Loire.

7 Compagnons composaient notre délégation pour cette rencontre inter-régionale des sections ANMONM des Pays de la Loire et de Bretagne. Une journée d'échanges et de partages :

- « **Le rayonnement de notre Ordre**, être compagnon dans la cité, recruter, adhérer, s'engager » animé par Jean Claude MORDRELLE de la Section 35.
- « **Nos partenariats sur le Territoire** » avec la participation de l'Inspection Académique, de l'AMOPA, de la SNSM et de l'UDSP, animée par Yves AUMON et Jacques LE GAL.



Nos membres à l'honneur

Remise des insignes de Chevalier de l'ordre national du Mérite à Maurice MASSON le 21 Octobre 2019



Ils nous ont rejoints en 2019

- Denis AUBERT
- Marc HOREAU
- Sylvie LETENDRE
- Maurice MASSON
- Bernadette PERROT
- Jean-Francis TREFFEL

Nos Peines

- Gilbert LARRIGA
- René MOUAZAN
- André PINCON



Newsletter de l'ANMONM53 à destination des membres de la section de l'Ordre National du Mérite de la MAYENNE

Directeur de la publication : Françoise AUVINET - 06.11.97.04.41 - françoise.auvinet@yahoo.fr

Comité de rédaction : Françoise AUVINET, Jean-Luc ALLUARD, Michel LIEBERT, Hervé GEROLAMI, Michèle MORATO.

Conception - rédaction : Jean-Luc ALLUARD

La Newsletter de l'ANMONM 53 est éditée par la section ONM de la Mayenne 14 rue des Fossés 53000 LAVAL